



DECISION ADMINISTRATIVE

N°203/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
**ALP'ETUDES – Mission d'étude pour l'infiltration des eaux pluviales
de l'extension de la Mairie**

Considérant qu'une étude pour la gestion des eaux pluviales de l'extension de la Mairie est nécessaire avant le démarrage des travaux de cette extension ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec la société ALP'ETUDES Ingénieurs conseils – 137 rue Mayoussard – Centr'Alp – 38430 MOIRANS, représentée par Monsieur Lionel EPALLE – Directeur, une mission d'étude pour la gestion des eaux pluviales de l'extension de la Mairie sur les bases d'un essai d'infiltration.

Le coût de cette étude s'élève à 1 100 € H.T soit 1 320 € TTC (mille trois cent vingt euros TTC).

De signer le devis annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le **27 DEC 2023**
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,

Guy GENET

